

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### LE PROJET MAGEO DÉCLARÉ D'UTILITÉ PUBLIQUE

Paris, le 03 mai 2022 - Le projet MAGEO (mise au gabarit européen de l'Oise entre Compiègne et Creil), dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Voies navigables de France (VNF), a été déclaré d'utilité publique par la Préfecture de l'Oise le 22 avril 2022. Cette décision suit l'avis favorable donné par la commission d'enquête en juillet 2021, suite à l'enquête publique. Pour VNF, c'est une nouvelle étape décisive dans la concrétisation de ce projet structurant qui s'inscrit dans le cadre de la réalisation de la liaison Seine-Escaut et du futur canal Seine-Nord Europe.

#### La déclaration d'utilité publique (DUP) : une étape-clé pour la poursuite du projet

La Déclaration d'utilité publique est une étape-clé dans la vie d'un projet comme MAGEO. Elle vise à permettre la maîtrise foncière nécessaire à la réalisation, le moment venu, du projet. Ce dernier est ainsi durablement inscrit dans le territoire de l'Oise et des emplacements sont réservés pour permettre sa réalisation. L'obtention d'une DUP est également une preuve de l'engagement des parties prenantes pour un projet. Elle lui apporte donc légitimité et crédibilité. Pour autant, la DUP ne clôt pas les études et la concertation autour du projet ni ne permet en elle-même sa réalisation.

#### Quelles sont les prochaines étapes ?

Après cette étape, VNF va continuer à affiner le projet et à préciser les travaux et les aménagements à réaliser en concertation étroite avec le territoire et ses acteurs. **La prochaine étape majeure sera l'obtention de l'autorisation environnementale prévue en 2023 qui fera l'objet d'une nouvelle enquête publique.** En cohérence avec le calendrier de réalisation du canal Seine-Nord Europe, VNF prévoit d'engager les travaux MAGEO à partir de 2024 pour une durée de 4 ans.

#### Une décision qui suit l'avis favorable de la Commission d'enquête publique

L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet s'est tenue du 27 mars au 29 avril 2021, incluant la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées par le projet. Le dossier d'enquête publique comprenait notamment la présentation du projet MAGEO et de ses objectifs, une étude d'impact environnementale, et les avis de l'autorité environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) et de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe).

La Commission d'enquête, désignée par le Tribunal administratif d'Amiens et constituée de trois membres a produit son rapport le 15 juin 2021 et a émis à cette occasion un avis favorable assorti de 2 réserves (respect des engagements pris par VNF lors la concertation initiale et poursuite de la concertation avec les parties prenantes) à la Déclaration Publique du projet.

Ce rapport et les garanties apportées par VNF concernant la tenue des engagements pris et la poursuite de la concertation, ont convaincu la Préfecture de l'Oise de déclarer le projet MAGEO d'utilité publique.

## Le projet MAGEO en BREF

**Le projet MAGEO s'inscrit dans le programme global de liaison fluviale au gabarit européen dit « Seine-Escaut » qui vise à relier de manière performante le bassin de la Seine au bassin de l'Escaut.** L'objectif : établir un nouveau corridor européen de fret entre Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque et le Nord de l'Europe, axe économique majeur dont la circulation routière est aujourd'hui congestionnée

La réalisation de ce programme nécessite notamment :

- **la construction du canal Seine-Nord Europe** qui reliera le bassin Seine-Oise au réseau fluvial à grand gabarit du Nord et de l'Est de l'Europe ;
- **la mise au gabarit européen Vb de l'Oise (MAGEO).**

**Situé au débouché sud du futur canal Seine-Nord Europe, le projet MAGEO s'étend sur 42 kilomètres** depuis le pont SNCF de Compiègne jusqu'à l'écluse de Creil, traversant 22 communes\* dans le département de l'Oise. Il a pour objectif d'aménager la rivière Oise pour accueillir des convois transportant jusqu'à 4 400 tonnes de marchandises permettant le passage de bateaux au gabarit européen Vb (4 400 tonnes, 180 mètres de long et 11,40 mètres de large).

Pour permettre la navigation de bateaux de tels gabarits, le projet prévoit notamment :

- D'approfondir le chenal de navigation à 4 mètres (contre 3 mètres aujourd'hui) ;
- De modifier le tracé du cours d'eau actuel dans certains secteurs afin d'aménager un chenal de navigation compatible avec la catégorie de bateau attendue en rescindant certaines berges ;
- De protéger les ouvrages d'art existants sur le tracé et nécessitant de l'être ;
- De réaliser un site de compensation des crues de l'Oise à Verneuil-en-Halatte ;
- De mettre en place des aménagements facilitant la navigation fluviale

Avec le projet MAGEO, c'est l'ensemble de l'axe Oise qui permettra le passage de bateaux au gabarit européen. Porteuse de développement économique, d'aménagements favorables au territoire et de réduction des pollutions, cette évolution se fait au bénéfice du développement durable.

**Le coût du projet est évalué à 341,8 millions d'euros TTC.** Ce coût inclut outre les travaux, les études et les acquisitions foncières.

**Pour en savoir plus sur le projet et la concertation :** <https://www.mageo-concertation.fr/>

**\*Les 22 communes concernées par le projet MAGEO et par l'enquête publique préalable à la DUP :** Armancourt, Beaurepaire, Brenouille, Compiègne, Creil, Houdancourt, Jaux, La Croix-Saint-Ouen, Le Meux, Longueil-Sainte-Marie, Margny-lès-Compiègne, Montataire, Nogent-sur-Oise, Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence, Rhuis, Rieux, Rivecourt, Venette, Verberie, Verneuil-en-Halatte, Villers-Saint-Paul.

## **À propos de VNF**

Fort de plus de 4 000 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- Il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- Il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique
- Il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique.

<http://vnf.fr>

## **CONTACT PRESSE**

**Voies navigables de France - Direction Territoriale Bassin de la Seine et Loire aval :**

Marguerite Richebé - 07 60 04 05 20 - marguerite.richebe@vnf.fr